

# LE LANCEMENT DU PROGRAMME

**Le Premier Ministre  
à Monsieur le Ministre Délégué  
chargé du Plan  
et de l'Aménagement du Territoire**

Paris le 24 octobre 1969

Dans le cadre de la politique française d'aménagement du territoire, je vous demande de bien vouloir me soumettre, avant la fin de l'année, un programme d'action propre à assurer une maîtrise plus grande de « l'environnement », par les moyens notamment de la lutte contre les nuisances, de la réduction du bruit, de l'élimination des déchets, de la sauvegarde des sites et des paysages, de la protection des grands espaces naturels, etc.

Ce programme devra être présenté de façon à faire apparaître clairement les responsabilités incombant aux divers départements ministériels, ainsi qu'aux collectivités publiques intéressées.

Le caractère interministériel de la Délégation à l'Aménagement du Territoire et l'expérience qu'elle a déjà acquise, particulièrement en matière de parcs naturels et de grands aménagements régionaux, doivent lui permettre de mener à bien la préparation de ces dossiers. L'instrument de cette étude devrait être un groupe de travail siégeant à la DATAR et réunissant, dans tous les cas, les représentants des ministères de l'Equipement, de l'Agriculture, des Affaires Culturelles, de l'Intérieur et de l'Education Nationale, auxquels pourront s'ajouter, pour les questions de leur ressort, les ministères de la Justice, de la Défense Nationale, du Développement Industriel et celui de la Santé Publique. Ce groupe de travail pourra s'inspirer utilement des travaux effectués par des organismes internationaux (Conseil de l'Europe, UNESCO...), des recherches entreprises en France (comme, par exemple, par la D.G.R.S.T.) et des réflexions élaborées soit au sein d'organismes tels que la Commission nationale d'Aménagement du territoire, soit par des personnalités qui se sont fait une réputation dans ces matières.

Parmi ces personnalités, M. Louis Armand, de l'Académie Française, a bien voulu se charger, à ma demande, d'une mission de réflexion générale sur les problèmes de l'environnement, de la sauvegarde des milieux naturels et de la protection contre les encombrements de la vie moderne.

Le groupe de travail interministériel, qui siégera à la Délégation à l'Aménagement du Territoire, pourra donc soumettre ses propositions à M. Louis Armand qui, de son côté, lui présentera des suggestions, dont le groupe de travail préparera la mise en œuvre.

J'insiste pour que le programme d'action, qui me sera soumis et qui pourra comporter des mesures d'ordre réglementaire ou législatif ainsi que des actions d'enseignement et d'expérimentations, demeure compatible avec les dotations budgétaires des prochaines années et n'excède pas, en 1970, les moyens accordés aux divers départements ministériels.

Jacques CHABAN-DELMAS

**N.B.** — Une lettre identique a été envoyée à chacun des Ministres suivants :  
Ministre de la Défense Nationale  
Ministre des Affaires Culturelles  
Ministre de la Justice  
Ministre de l'Intérieur  
Ministre de l'Education Nationale  
Ministre du Plan  
et de l'Aménagement du Territoire  
Ministre du Développement Industriel et Scientifique  
Ministre de l'Equipement et du Logement  
Ministre de l'Agriculture  
Ministre des Transports  
Ministre du Travail  
Ministre de la Santé Publique  
Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports  
Secrétaire d'Etat au Tourisme